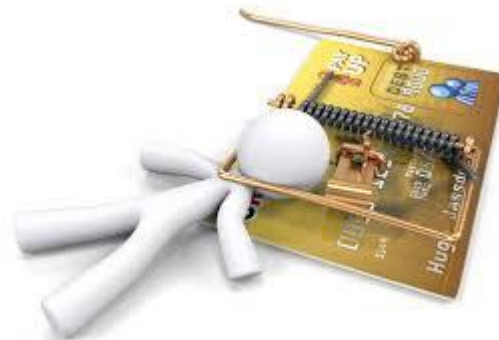


LES RISQUES DU CREDIT

1- Analyse de la situation.

Le surendettement survient de plus en plus à la suite d'une perte d'emploi, de la maladie ou d'un divorce. C'est la conclusion d'une enquête de la Banque de France portant sur près de 340 000 dossiers. Un portrait type du surendetté est ainsi brossé/ Il vit seul, il a entre 35 et 55 ans est plutôt ouvrier, employé ou sans emploi et loue son logement. La Banque de France note que le nombre de crédits permanents (ou *revolving*, renouvelable, reconstituable, ..) a terriblement augmenté. En moyenne, chaque dossier de surendettement est plombé par six crédits *revolving*.



60 millions de consommateurs, n° 399, novembre 2005

1- Analyser la situation.

1.1 **Le problème posé**

Quel est le problème posé ?

1.2 **Les éléments de la situation**

Renseignez le tableau à partir de la situation

FACTEURS	Liés aux aléas de la vie	
	Liés au type de crédit	
	Liés à la personne	

2- Mobiliser ses connaissances.

Le Crédit

2.1. **Surligner dans le document ci-dessous la définition du crédit**

Les principaux crédits : le crédit est l'opération qui permet au consommateur d'obtenir auprès d'un établissement de crédit, le versement de sommes d'argent pour financer l'acquisition d'un bien ou d'un service. Le consommateur doit rembourser les sommes empruntées auxquelles s'ajoutent les intérêts.

Il existe différentes formes de crédit :

Le crédit affecté : somme accordée pour un achat déterminé

Le crédit personnel : somme accordée sans que le demandeur ait à justifier la nature de l'utilisation

Le crédit gratuit : somme remboursable, sans intérêts, sur une durée limitée dans le temps.

2.2. Soulignez, dans le document ci-dessous, deux conseils pour éviter les pièges du crédit permanent

Les pièges des crédits permanents. Le crédit permanent, dit *revolving*, est une forme particulière attractive mais aussi dangereuse pour les personnes surendettées :

- * Une réserve d'argent est immédiatement débloquée, le plus souvent sans enquête réelle de la situation financière du bénéficiaire
- * Les remboursements paraissent faciles car ils sont laissés au choix du bénéficiaire, mais ils risquent en réalité de s'étaler sur des durées longues avec des taux d'intérêts élevés
- * La réserve se reconstitue au fur et à mesure des remboursements ce qui permet au bénéficiaire de prendre un nouveau crédit.

Cette forme de crédit est généralement couteuse et constitue une incitation dangereuse à la surconsommation. Elle nécessite donc une parfaite gestion de ses comptes. Il est préférable de se renseigner auprès des banques qui pratiquent des taux moins élevés, conseillent leurs clients en fonction de leur situation financière globale et vérifient que leur taux d'endettement ne dépasse pas 33% de leurs revenus.

2.3. Renseignez le tableau à partir du texte précédent (2.2)

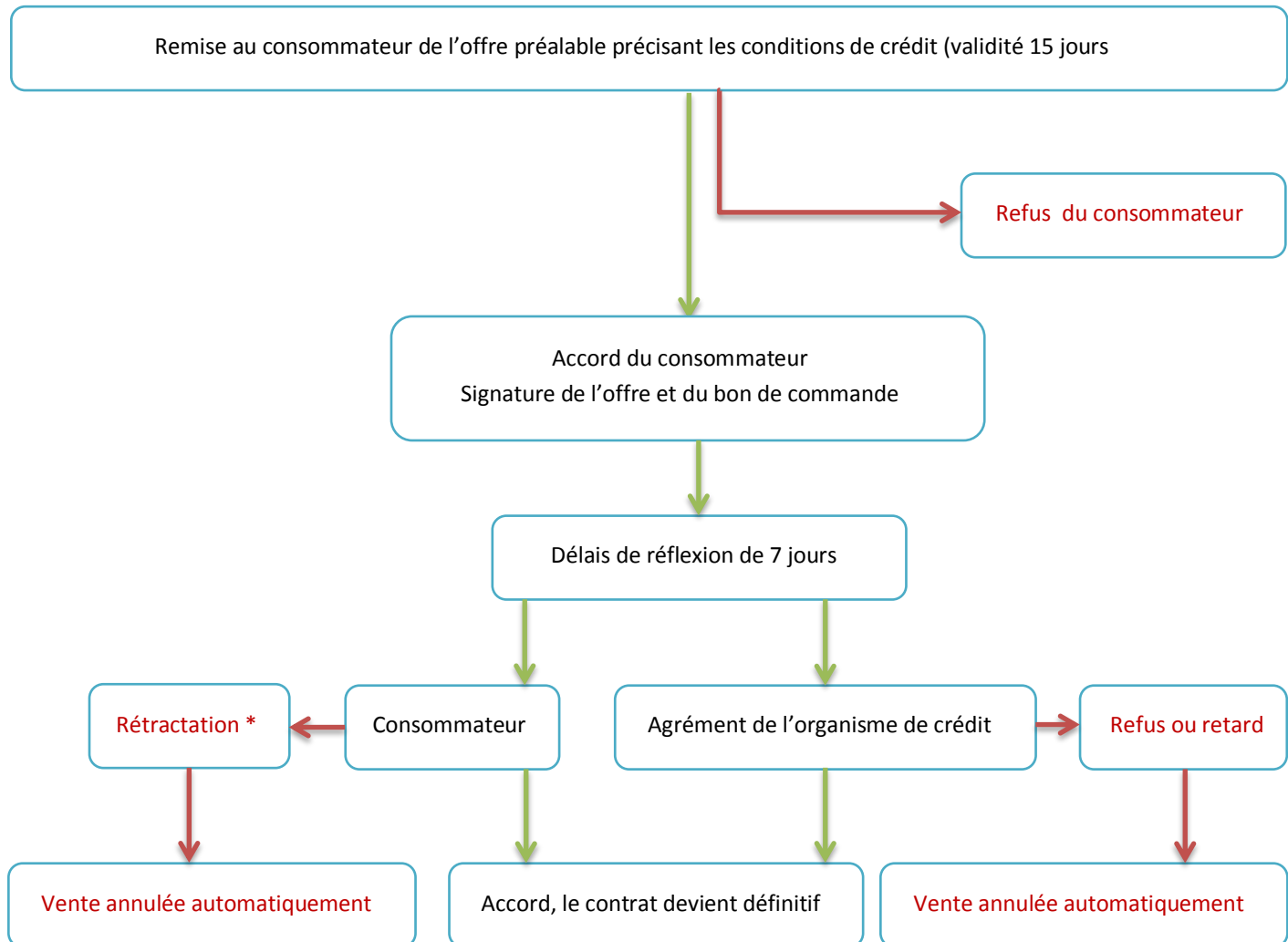
	Le crédit permanent ou <i>revolving</i>
Avantage	
Inconvénients	

2.4. A partir de l'organigramme suivant, cochez les bonnes réponses

- L'offre préalable est un engagement ferme et définitif.
- L'offre préalable est une proposition qui précise les conditions du crédit
- L'offre préalable est valable 1 mois
- Pendant 15 jours le consommateur peut refuser l'offre préalable

- Après la signature de l'offre et du bon de commande le consommateur a un délai de réflexion de 7 jours
- Il suffit au consommateur de téléphoner pour annuler l'acceptation de l'offre
- L'organisme de crédit peut refuser d'accorder un prêt

LES REGLES DU CREDIT A LA CONSOMMATION



- A l'aide du bordereau envoyé par lettre recommandée avec accusé réception

2.5. A l'aide des deux documents ci-dessous, complétez le tableau

	Cas où Anaïs paie comptant	Cas où Anaïs prend un crédit permanent
Prix de l'écran plasma		
Taux d'emprunt TEG		
Montant de l'épargne mensuelle		
Temps nécessaire pour économiser le montant de l'écran plasma		
Montant de la mensualité		
Début de l'épargne		
Date à laquelle Anaïs profite de son achat		
Montant des intérêts		
Montant total de l'achat		
Durée de remboursement		

Le cas d'Anaïs**Exemple de crédit permanent**

C'est vous qui choisissez

Vos mensualités de remboursement !

Montant total emprunté	Mensualités minimum de :
Jusqu'à 800€	30€
De 801€ à 1524€	60€
De 1525€ à 2300€	90€
De 2301€ à 3100€	120€

Conditions au 01.06.09 : jusqu'à 1524€ : TEG révisable de 18,43% à partir de 1525€ : TEG révisable à 16,90% TEG : taux effectif global qui comprend les frais de dossier, les assurances et les intérêts.

3. Le surendettement

3.1. Entourez le type de surendettement sur lequel le consommateur peut intervenir

L'origine du surendettement en France	
SURENDETTEMENT ACTIF Trop de crédit : 19% - Mauvaise gestion : 8% Logement trop onéreux : 3% Excès de charges : 2% - Autres : 4%	SURENDETTEMENT PASSIF Licenciement 27% - Séparation & divorce : 16% Maladie, accident : 9% - Baisse de ressources : 7% Décès : 2% - Autres : 3%

3.2. A l'aide de vos connaissances et du document 3.1 ci-dessus, reliez les mots aux définitions correspondantes

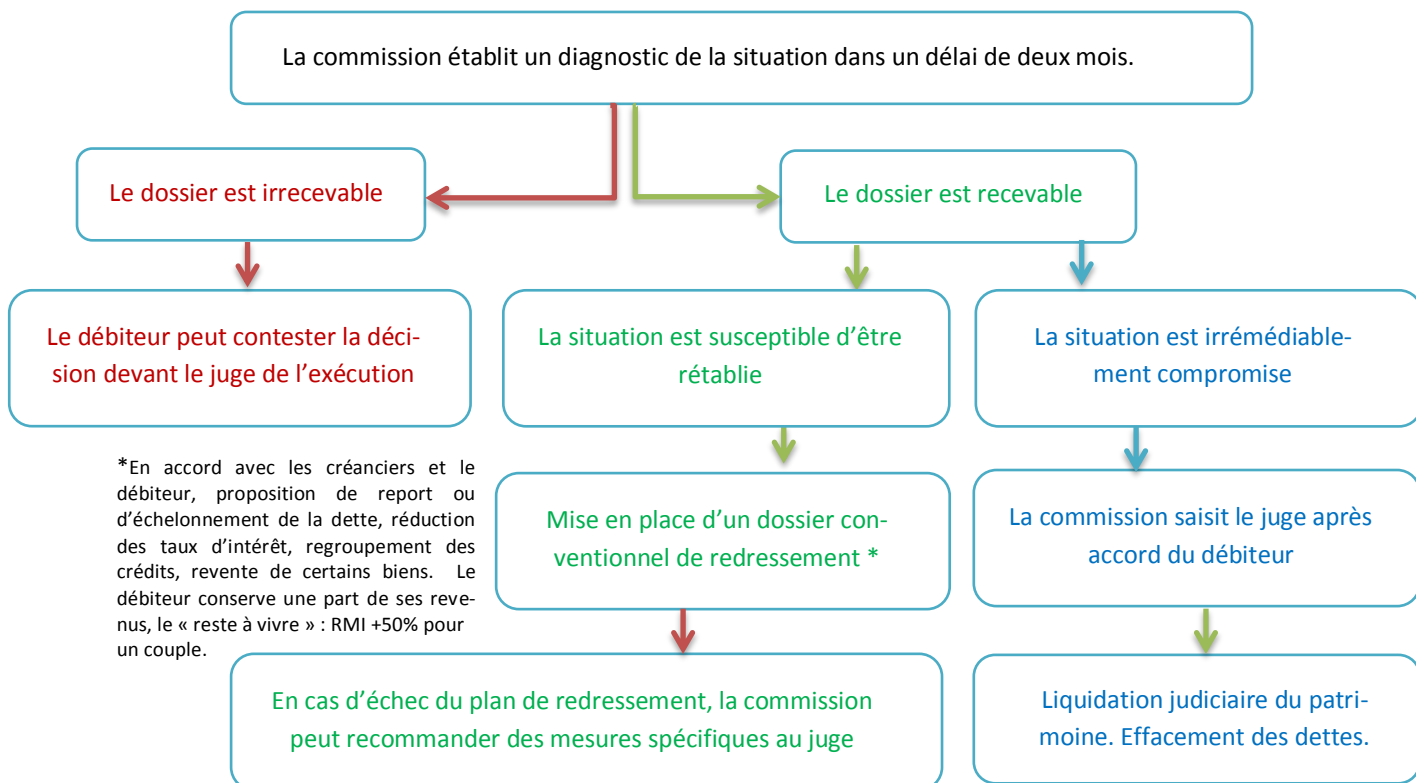
Endettement	Situation d'une personne qui a une ou plusieurs dettes qu'elle rembourse régulièrement
Surendettement	Situation d'une personne qui a une ou plusieurs dettes et qui est dans l'impossibilité de les rembourser, ses charges étant plus importantes que ses revenus.
Surendettement actif	Situation de surendettement consécutive à des accidents de la vie
Surendettement passif	Situation de surendettement consécutive à un usage immodéré du crédit

3.3. Indiquer la caractéristique des dettes pour être déclaré « surendetté »

3.4. Cochez la personne qui doit saisir la commission de surendettement

- Le créancier le débiteur (celui qui doit de l'argent)

3.5. Soulignez dans le document suivant, la personne à contacter en cas de refus du dossier de surendettement par la commission de surendettement



*En accord avec les créanciers et le débiteur, proposition de report ou d'échelonnement de la dette, réduction des taux d'intérêt, regroupement des crédits, revente de certains biens. Le débiteur conserve une part de ses revenus, le « reste à vivre » : RMI +50% pour un couple.

*Dans les cas extrêmes (revenus très faibles) la dette peut être suspendue 3 ans.

Proposer des solutions

4. La prévention des situations de surendettement

4.1. Citez trois mesures pour éviter les situations de surendettement

- 1.
- 2.
- 3.

5. Mémo

Le crédit est l'opération permettant à un consommateur d'obtenir d'un établissement de crédit le versement de sommes d'argent pour l'acquisition d'un bien. Cet argent devra être remboursé moyennant des intérêts, des frais de dossier et d'assurances.

Le crédit à la consommation est règlementé. Les établissements financiers qui accordent un crédit doivent remettre à l'emprunteur une offre préalable détaillée, valable 15 jours. Après signature, l'offre devient contrat ; un délai de réflexion de 7 jours est laissé pour permettre à l'emprunteur de se rétracter. A l'issue de ce délai, sans dénonciation du contrat, le prêt est accordé et les fonds mis à disposition de l'emprunteur.

Le surendettement est l'impossibilité de rembourser des dettes non professionnelles, les charges étant plus importantes que les revenus. Il peut-être dû à une mauvaise gestion du budget, des difficultés financières imprévues (chômage, maladie, ..) ou lié à des crédits accumulés. Dans ce cas, le débiteur peut faire appel à la **commission de surendettement** pour trouver des solutions au règlement des créances. Pour éviter le surendettement, il faut évaluer sa capacité de remboursement (qui ne doit pas dépasser 33% de ses revenus) ne pas cumuler les crédits et se méfier des crédits permanents aux taux particulièrement élevés.